



Assemblée générale

Distr. générale
21 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Titre X

Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 30

Activités administratives financées en commun

[Programme 26 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2008-2009)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
A. Commission de la fonction publique internationale	4
B. Corps commun d'inspection	10
C. Conseils des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination . .	14

Vue d'ensemble

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



- 30.1 Les montants inscrits au présent chapitre couvrent la part incombant à l'ONU des dépenses relatives à trois unités administratives appliquant le régime commun des Nations Unies dont le financement est assuré sur une base interinstitutions, à savoir :
- a) La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;
 - b) Le Corps commun d'inspection et son secrétariat;
 - c) Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).
- 30.2 Les budgets complets de la CFPI et du Corps commun d'inspection sont également présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Les observations du CCS sur les prévisions budgétaires du Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2008-2009, qui sont formulées conformément à son statut, seront présentées séparément. Le budget complet du CCS est également présenté à titre d'information, la part de ce budget incombant à l'ONU étant présentée pour approbation.
- 30.3 Les montants qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre de ce chapitre accusent une augmentation nette de 3 424 400 dollars (43.9 %), par rapport au montant approuvé pour l'exercice biennal 2006-2007. Le budget prévisionnel a été établi à partir du budget complet des activités et la part des dépenses incombant à l'ONU a été déterminée par le CCS selon la méthode établie. L'augmentation qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire de l'ONU pour ce chapitre est imputable à l'application différée des pourcentages de partage des coûts du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) étant donné qu'ils se rapportent au calcul de la part des dépenses incombant à l'ONU. Le tableau 30.1 ci-après indique la répartition, en pourcentage, des ressources du budget ordinaire se rapportant au présent chapitre.

Tableau 30.1

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

A. Commission de la fonction publique internationale	56,4
B. Corps commun d'inspection	23,6
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	20,0
Total	100,0

Tableau 30.2

Répartition des ressources, par composante (part des dépenses incombant à l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Composante, programme ou sous-programme	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Commission de la fonction publique internationale	4 962,0	4 624,8	1 710,5	37,0	6 335,3	514,0	6 849,3
B. Corps commun d'inspection	3 485,4	1 672,1	976,7	58,4	2 648,8	123,2	2 772,0

Composante, programme ou sous-programme	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	1 782,4	1 502,3	737,2	49,1	2 239,5	73,9	2 313,4
Total	10 229,8	7 799,2	3 424,4	43,9	11 223,6	711,1	11 934,7

30.4 Les prévisions de dépenses correspondant aux budgets complets des activités inscrites au présent chapitre sont récapitulées au tableau 30.3. Le tableau d'effectifs proposé dans le contexte des budgets complets est récapitulé au tableau 30.4. En raison du caractère interinstitutionnel des activités considérées, les postes budgétisés au présent chapitre sont tous comptabilisés en dehors du tableau d'effectifs prévu dans le budget ordinaire de l'Organisation.

Tableau 30.3

Répartition des ressources par composante (budgets complets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Activités financées en commun

Composante, programme ou sous-programme	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Commission de la fonction publique internationale	13 211,2	16 170,7	768,6	4,8	16 939,3	1 380,7	18 320,0
B. Corps commun d'inspection	10 287,7	11 222,2	(139,3)	(1,2)	11 082,9	515,3	11 598,2
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	4 327,3	4 963,0	–	–	4 963,0	240,8	5 203,8
Total	27 826,2	32 355,9	629,3	1,9	32 985,2	2 136,8	35 122,0

Tableau 30.4

Postes nécessaires, par composante (budgets complets)

Activités financées en commun

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006-2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009
	A. Commission de la fonction publique internationale	46	47	–	–	–	–	46
B. Corps commun d'inspection	20	20	–	–	–	–	20	20
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	14	14	–	–	–	–	14	14

A. Commission de la fonction publique internationale

*Budget complet de la Commission de la fonction publique internationale
(avant actualisation des coûts) : 16 939 300 dollars*

*Ressources imputées sur le budget ordinaire correspondant de la part des dépenses
prise en charge par l'ONU (avant actualisation des coûts) : 6 335 300 dollars*

- 30.5 Par sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974, l'Assemblée générale a créé la Commission de la fonction publique internationale pour assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies. En vertu de son statut, la Commission est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Elle exerce ses fonctions à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations internationales qui appliquent le régime commun des Nations Unies. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission est guidée par le principe énoncé dans les accords entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations, qui visent à établir une fonction publique internationale unifiée par l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel. Dans ses résolutions 51/216 du 18 décembre 1996 et 52/216 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a également demandé à la Commission de jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration d'une approche novatrice de la gestion des ressources humaines, dans le cadre de la réforme d'ensemble actuellement en cours dans les organisations qui appliquent le régime commun.
- 30.6 Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 de son statut, le budget de la Commission est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de budget est établi par le Secrétaire général après consultation avec le CCS, sur la base des propositions de la Commission.
- 30.7 Les grands objectifs du programme de travail de la Commission sont les suivants : a) continuer d'actualiser le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations; b) établir et tenir à jour des procédures et des méthodologies utilisées pour déterminer les conditions d'emploi; c) établir et tenir à jour le classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements et les taux de l'indemnité journalière de subsistance pour quelque 200 pays et régions du monde; d) effectuer des enquêtes sur les conditions d'emploi les plus favorables pour les agents de la catégorie des services généraux dans les villes sièges; e) établir des normes de classement des emplois et les tenir à jour; et f) donner des orientations et des conseils ayant trait à diverses questions relatives à la gestion des ressources humaines.
- 30.8 Le Président de la Commission dirige ses travaux. En sa qualité de chef de l'administration de la Commission, le Secrétaire exécutif est chargé d'établir le projet de budget de la Commission, en consultation avec le Président et le Vice-Président, et le soumet au Secrétaire général.
- 30.9 Le projet de budget-programme s'inscrit dans la ligne du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009, du statut de la Commission et des décisions antérieures de la Commission, tant pour ce qui est du fond que de la forme. Le mandat de la Commission reste inchangé : assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies.

Programme de travail de la Commission de la fonction publique internationale

- 30.10 On prévoit que la CFPI tiendra deux sessions d'une durée totale de six semaines en 2008 et deux sessions d'une durée totale de quatre à cinq semaines en 2009. Sur les deux sessions qui se tiendront chaque année, l'une aura lieu à New York et l'autre, en principe, au siège d'une des organisations participantes qui appliquent le régime commun. La Commission peut aussi décider de créer des groupes de travail sur telle ou telle question particulière. Ces groupes de travail sont composés de membres de la Commission et/ou de leur secrétariat, ainsi que de représentants des organisations membres et du personnel. On prévoit qu'au cours de l'exercice biennal 2008-2009 cinq groupes de travail seront créés et chacun d'eux se réunira pendant environ deux semaines. Il est en outre à prévoir que des représentants de la Commission participeront aux réunions (une réunion par an) des groupes de travail techniques créés par les organes directeurs des organisations participantes.
- 30.11 Le Comité consultatif pour les questions d'ajustement tiendra, durant l'exercice biennal, une session par an, d'une durée d'une semaine. Ses membres, comme ceux de la CFPI, ont droit au remboursement des frais de voyage et à une indemnité de subsistance, conformément aux règles établies par l'Assemblée générale pour les membres d'organes et d'organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies exerçant leurs fonctions à titre personnel.
- 30.12 La structure du secrétariat de la Commission reste inchangée. Elle se compose du Bureau du Secrétaire exécutif, de la Division du coût de la vie, de la Division des politiques relatives au personnel et de la Division des traitements et des indemnités.
- 30.13 Les fonctions du Bureau du Secrétaire exécutif sont les suivantes : a) fournir un appui technique à la Commission dans tous les domaines de son programme de travail; b) gérer et coordonner l'ensemble des services administratifs pour assurer des services de conférence pour les réunions de la Commission; et c) établir et gérer le programme et le budget et assurer la direction générale du secrétariat.
- 30.14 Les principales activités qu'entreprendra la Division du coût de la vie au cours de l'exercice biennal 2008-2009 consisteront à : a) réaliser le cycle d'enquêtes actuel sur le coût de la vie; b) mettre à jour tous les mois les indices d'ajustement et établir le classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements; c) publier des rapports mensuels sur les ajustements; d) gérer et mettre à jour le régime de l'allocation-logement, qui est lié au système des ajustements; e) effectuer des recherches méthodologiques sur les ajustements quand la nécessité en est dictée par certains événements, à l'occasion, par exemple, de l'examen du régime des traitements et indemnités; f) entreprendre conjointement avec les organismes statistiques de la Commission européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) des projets visant à mettre au point des méthodes communes de calcul des indices du coût de la vie afin d'améliorer la qualité du système des ajustements; g) fournir des services de secrétariat au Comité consultatif pour les questions d'ajustements; et h) améliorer les compétences techniques et informatiques des fonctionnaires afin qu'ils puissent tirer pleinement parti des nouvelles technologies de l'information et se familiarisent avec les nouvelles méthodes statistiques.
- 30.15 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, les activités de la Division des politiques relatives au personnel consisteront principalement à effectuer de nouvelles études découlant du schéma directeur pour la gestion des ressources humaines approuvé par l'Assemblée générale en 2000 et à poursuivre les activités opérationnelles et les activités de service de la Division, qui sont les suivantes : a) conseils et appui lors de l'examen du régime des traitements et indemnités dans la mesure où il est lié aux questions relatives à la gestion des ressources humaines; b) examen de la question du régime de la prime de sujétion et de mobilité; c) études sur divers aspects de la gestion

des ressources humaines tels que l'organisation des carrières, les moyens de concilier vie personnelle et vie professionnelle et la réforme du système d'évaluation des emplois de la catégorie des agents des services généraux; d) suivi de l'application des recommandations et des décisions de la CFPI et établissement de rapports à ce sujet; e) suivi de l'amélioration de la situation des femmes au sein des organisations appliquant le régime commun et établissement de rapports à ce sujet; f) classement des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de travail (régime de la prime de sujétion); g) examen et suivi de l'application de la prime de risque; h) établissement d'études sur les équivalences de classes; et i) conseil et coordination techniques concernant les questions relatives au classement des emplois.

- 30.16 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, les principales activités de la Division des traitements et des indemnités seront les suivantes : a) examen du régime des traitements et indemnités et réalisation d'études pilotes connexes dans les organisations volontaires; b) contrôle annuel des niveaux de rémunération en vigueur dans la fonction publique de référence (Administration fédérale des États-Unis); c) examen des méthodes utilisées pour déterminer différentes prestations et indemnités; d) examen des prestations et indemnités; e) réalisation d'enquêtes sur la rémunération des agents des services généraux dans les villes sièges; f) révision mensuelle des taux de l'indemnité journalière de subsistance; g) réalisation d'un examen d'ensemble de la rémunération considérée aux fins de la pension; et h) réalisation d'une étude d'ensemble de la méthode générale s'appliquant aux enquêtes sur les conditions d'emploi les plus favorables des agents des services généraux dans les villes sièges et dans les lieux d'affectation hors siège.

Tableau 30.5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Continuer de fournir des services organiques de haute qualité à la Commission

a) i) La Commission est satisfaite des recommandations pratiques qui lui sont faites au sujet des systèmes de gestion des ressources humaines.

Mesure des résultats :

2004-2005 : 100 %

2006-2007 (estimation) : 100 %

2008-2009 (objectif) : 100 %

ii) Proportion de recommandations adoptées par la Commission

Mesure des résultats :

2004-2005 : 100 %

2006-2007 (estimation) : 100 %

2008-2009 (objectif) : 100 %

- b) Un régime des traitements et indemnités fonctionnant de façon efficace, souple et simplifiée conformément aux principes Noblemaire et Flemming, et qui réponde aux besoins des organisations
- b) Proportion de recommandations sur le régime des traitements et indemnités adoptées par la Commission
- Mesure des résultats :*
2004-2005 : 100 %
2006-2007 (estimation) : 100 %
2008-2009 (objectif) : 100 %
- c) Amélioration de la méthode d'évaluation du coût de la vie
- c) Approbation par la Commission d'une forte proportion des propositions concernant l'évaluation du coût de la vie
- Mesure des résultats :*
2004-2005 : 100 %
2006-2007 (estimation) : 100 %
2008-2009 (objectif) : 100 %
- d) Actualisation régulière, pour l'ensemble des organisations appliquant le régime commun, du classement aux fins des ajustements, des seuils d'application de l'allocation-logement et du classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de mobilité et de sujétion
- d) i) Réduction du délai entre la présentation des demandes d'enquêtes sur le coût de la vie et leur réalisation; nombre de lieux d'affectation examinés pour leur classement aux fins de l'application du régime de la prime de mobilité et de sujétion
- Mesure des résultats :*
2004-2005 : réalisation dans un délai de 3 mois et demi
2006-2007 (estimation) : réalisation dans un délai de 3 mois
2008-2009 (objectif) : réalisation dans un délai de 3 mois
- ii) Maintenir le délai d'examen de toutes les demandes de classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de sujétion (250 demandes par an)
- Mesure des résultats :*
2004-2005 : examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines
2006-2007 (estimation) : examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines
2008-2009 (objectif) : examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines
- e) Actualisation régulière du régime de l'indemnité journalière de subsistance
- e) Réduction du délai d'application des modifications apportées au régime de l'indemnité journalière de subsistance
- Mesure des résultats :*
2004-2005 : 1 semaine et demie
2006-2007 (estimation) : 1 semaine
2008-2009 (objectif) : 1 semaine
-

Facteurs externes

- 30.17 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les organisations qui appliquent le régime commun fournissent en temps voulu l'information que leur demande la Commission et appliquent intégralement ses décisions et recommandations.

Produits

- 30.18 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : environ 16 réunions officielles et séances de consultations officieuses de la Cinquième Commission sur les questions relatives aux conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies; environ 4 sessions de la Commission; environ 2 sessions du Comité consultatif pour les questions d'ajustement; et environ 8 sessions des groupes de travail de la Commission concernant certaines questions relatives aux conditions d'emploi;
 - b) Documentation à l'intention des organes délibérants :
 - i) Rapports et études présentés à la Commission sur diverses questions soulevées par des États Membres, des organisations et des représentants du personnel, et autres documents présentés au Comité consultatif et aux groupes de travail de la Commission dans le cadre de leur programme de travail (90);
 - ii) Aide technique à la Commission et au Comité consultatif pour l'établissement de leurs rapports respectifs;
 - c) Autres activités de fond :
 - i) Réponses, au nom de la Commission, dans le cadre de certaines affaires portées devant les tribunaux administratifs;
 - ii) Enquêtes sur le coût de la vie dans tous les lieux d'affectation; classification des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de sujétion (environ 200), notamment diffusion à l'échelle du système et attribution de classements spéciaux provisoires; révision des manuels sur le régime des traitements des Nations Unies; révision et publication mensuelles des barèmes relatifs aux ajustements, à l'indemnité journalière de subsistance; diffusion d'informations concernant les lieux d'affectation où est versée une prime de risque; application intégrale de la nouvelle norme-cadre et des sous-systèmes correspondants applicables dans les organisations appliquant le régime commun; ateliers sur le fonctionnement du système des ajustements, les traitements et prestations et directives de gestion des ressources humaines; et supports didactiques et stages de formation sur le classement des emplois et le régime de la prime de mobilité et de sujétion;
 - iii) Produits techniques (publications sous forme imprimée et électronique) : rapports des enquêtes sur le coût de la vie et mises à jour mensuelles des indices d'ajustement, compte tenu des fluctuations des taux de change, de l'inflation et des seuils d'application de l'allocation-logement (24 circulaires); version révisée des outils de classification professionnelle; version révisée de manuels faciles à utiliser sur le régime des traitements des Nations Unies; système des ajustements; circulaires sur l'indemnité journalière de subsistance; et supports d'information et outils relatifs au régime de la prime de mobilité et de sujétion.

Tableau 30.6

Ressources nécessaires : total des ressources de la Commission de la fonction publique internationale (budget complet)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Activités financées en commun				
Postes	10 686,9	10 982,8	46	47
Autres objets de dépense	5 483,8	5 956,5	–	–
Total	16 170,7	16 939,3	46	47

- 30.19 Les ressources prévues, d'un montant de 16 939 300 dollars permettraient de financer le maintien de 46 postes [1 D-2, 3 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 24 agents des services généraux (dont 2 de 1^{re} classe)], un nouveau poste P-5 et les dépenses connexes au titre d'autres rubriques. Il faut prévoir une augmentation de 768 600 dollars du montant global des ressources nécessaires au titre du budget complet de la Commission, dont 295 900 dollars pour les postes et 472 700 dollars pour d'autres objets de dépense. L'augmentation des ressources prévues au titre des postes nécessaires, d'un montant de 295 900 dollars, couvrirait la création d'un nouveau poste P-5 et le reclassement d'un poste P-3 à P-4 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) à un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe). L'augmentation prévue au titre d'autres rubriques permettrait de financer des services de consultant afin d'entreprendre les études devant être réalisées tous les cinq ans sur les nouvelles méthodes de suivi du comportement professionnel et d'élargissement des fourchettes qui doivent être effectuées au cours de l'exercice biennal, conformément à la résolution 52/216, et sur les frais généraux de fonctionnement en raison des prix révisés de location des locaux occupés par la Commission.

Tableau 30.7

Ressources nécessaires : part du budget de la Commission de la fonction publique internationale incombant à l'Organisation des Nations Unies

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Autres objets de dépense	4 624,8	6 335,3	–	–
Total	4 624,8	6 335,3	–	–

- 30.20 Les prévisions de dépenses, d'un montant de 6 335 300 dollars, en augmentation de 1 710 500 dollars, correspondent à la part du budget de la CFPI pour l'exercice biennal 2008-2009 incombant à l'Organisation des Nations Unies (actuellement 37,4 %). L'augmentation des ressources nécessaires au titre de ce chapitre dans le budget ordinaire de l'ONU est imputable à l'application différée des pourcentages de partage des coûts du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de l'UNRWA, étant donné qu'ils se rapportent au calcul de la part des dépenses incombant à l'ONU.

B. Corps commun d'inspection

*Budget complet du Corps commun d'inspection
(avant actualisation des coûts) : 11 082 900 dollars*

*Ressources nécessaires au titre du budget ordinaire pour financer
la part du budget du Corps commun d'inspection incombant
à l'ONU (avant actualisation des coûts) : 2 648 800 dollars*

- 30.21 Le Corps commun d'inspection, créé en 1968 à titre expérimental, a été établi avec effet au 1^{er} janvier 1978, par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/192 en date du 22 décembre 1976, par laquelle l'Assemblée a également approuvé son statut. Le Corps commun est le seul organe de contrôle externe indépendant à l'échelle du système des Nations Unies, et il rend compte directement à l'Assemblée générale et aux organes délibérants des institutions spécialisées et des autres organisations internationales du système des Nations Unies qui acceptent son statut. Les dépenses du Corps commun sont réparties entre les organisations concernées selon les modalités convenues entre elles.
- 30.22 Conformément à l'article 20 dudit statut, le budget du Corps commun fait partie du budget ordinaire de l'ONU. Les prévisions de dépenses sont établies par le Secrétaire général, après consultation avec le CCS sur la base du projet présenté par le Corps commun. Dans sa résolution 55/230, l'Assemblée générale a pris note des paragraphes 19 et 20 du rapport du Corps commun pour 1998 (A/54/34), réaffirmé la disposition de l'article 20 du statut du Corps commun d'inspection et du paragraphe 182 de sa résolution 54/249, et prié le Secrétaire général de lui présenter le rapport du CCS sur les propositions budgétaires faites par le Corps commun, conformément au statut de celui-ci.
- 30.23 En vertu du statut du Corps commun d'inspection, les inspecteurs ont les plus larges pouvoirs d'investigation dans tous les domaines qui intéressent l'efficacité des services et le bon emploi des fonds; ils apportent un point de vue indépendant par le moyen d'inspections et d'évaluations visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations. Ils s'assurent que les activités entreprises par ces dernières sont exécutées de la façon la plus économique et qu'il est fait le meilleur usage possible des ressources disponibles pour mener à bien ces activités.
- 30.24 Conformément aux directives des organes délibérants des organisations participantes, le Corps commun tire pleinement parti du fait que sa compétence s'étend à tout le système, cette position privilégiée lui permettant de jouer le rôle de catalyseur pour la comparaison et la diffusion à l'échelle de tout le système des meilleures pratiques de gestion, d'administration et de programmation. En partant d'analyses comparatives des tendances d'évolution et des problèmes rencontrés par les diverses organisations, il propose des solutions harmonisées et concrètes. Il centre ses travaux sur les thèmes prioritaires qui comptent pour les organisations participantes en vue de présenter tant à leurs chefs de secrétariat qu'à leurs organes délibérants des recommandations pratiques et pragmatiques sur des sujets précis.
- 30.25 Les activités confiées au Corps commun relèvent de la composante B du programme 26 (Activités financées en commun) du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.

Tableau 30.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gestion, assurer l'utilisation optimale des ressources disponibles et accroître la coordination entre les organisations participantes du système des Nations Unies

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des organes délibérants de contrôler les activités des organisations participantes et de déterminer l'efficacité et la rentabilité de leurs activités	<p>a) Le nombre de rapports, notes et lettres confidentiels soumis aux organes délibérants et aux chefs de secrétariat des organisations participantes</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 22 2006-2007 (estimation) : 22 2008-2009 (objectif) : 22</p>
b) Amélioration de la gestion des secrétariats des organisations participantes grâce à un accroissement de l'efficacité ou au renforcement des contrôles	<p>b) i) Augmentation de la proportion de recommandations concernant l'amélioration de la gestion (efficacité, économies, contrôles) appliquées par la majorité des organisations participantes</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : acceptation de 30 % des recommandations contenues dans les rapports concernant une seule organisation et de 22 % des recommandations contenues dans les rapports concernant plusieurs organisations ou l'ensemble du système 2006-2007 (estimation) : 60 % 2008-2009 (objectif) : 70 %</p> <p>ii) Économies potentielles et économies effectives</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 17 millions de dollars 2006-2007 (estimation) : 20 millions de dollars 2008-2009 (objectif) : 20 millions de dollars</p>
c) Renforcement de la coordination et des échanges d'informations entre les organisations participantes	<p>c) Augmentation de la proportion de recommandations portant sur le renforcement de la coordination et de la coopération, dont la diffusion de pratiques optimales, qui ont été appliquées par la majorité des organisations participantes</p>

Mesure des résultats :

2004-2005^a : Acceptation de 30 % des recommandations contenues dans les rapports concernant une seule organisation et de 22 % des recommandations contenues dans des rapports concernant plusieurs organisations ou l'ensemble du système
2006-2007 (estimation) : 50 %
2008-2009 (objectif) : 60 %

^a Les données fournies ci-dessus en ce qui concerne le taux d'application des recommandations formulées au cours de l'exercice 2004-2005 rendent compte de la situation au cours du dernier trimestre de 2006. Il convient de tenir compte des facteurs ci-après :

- a) Un grand nombre des recommandations contenues dans les rapports publiés au cours de l'exercice 2004-2005 étaient encore examinées par les organes délibérants des organisations participantes ou par l'administration (20 % des recommandations contenues dans les 12 rapports concernant une seule organisation et 45 % des recommandations contenues dans les 10 rapports intéressant l'ensemble du système;
- b) Bien que 72 % des recommandations contenues dans les rapports concernant une seule organisation et 30 % des recommandations contenues dans des rapports intéressant l'ensemble du système aient été acceptées à la fin de 2006, il faut du temps pour les appliquer pleinement. En fait, l'application était encore en cours dans le cas de 59 % des recommandations acceptées contenues dans les rapports concernant une seule organisation et de 32 % des recommandations acceptées contenues dans les rapports intéressant l'ensemble du système.

Facteurs externes

30.26 Les objectifs visés devraient être atteints et les résultats escomptés obtenus, à condition :

- a) Que les organisations participantes coopèrent pleinement aux examens et au processus de suivi de l'application des recommandations;
- b) Qu'il n'y ait pas de retard dans la présentation d'observations par les secrétariats sur les rapports du Corps commun, dans l'examen de ces rapports par les organes délibérants et dans l'adoption par ces derniers de résolutions ou de décisions sur les recommandations qu'ils contiennent.

Produits

30.27 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, les produits suivants seront exécutés :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour des réunions : une trentaine de réunions officielles et consultations officieuses des grandes commissions de l'Assemblée générale, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et une quinzaine de réunions des organes délibérants d'autres organisations du système des Nations Unies sur les questions abordées dans les rapports du Corps commun;
 - ii) Documents à l'intention des organes délibérants : rapports annuels à l'Assemblée générale, rapports spéciaux à l'Assemblée générale, selon que de besoin;

b) Activités de fonds diverses :

- i) Missions d'établissement des faits : lettres confidentielles aux chefs de secrétariat, selon que de besoin; consultations avec les secrétariats des organisations du système des Nations Unies sur les questions inscrites au programme de travail du Corps commun (environ 8 consultations);
- ii) Documents à l'intention de réunions interorganisations : contribution aux réunions interorganisations annuelles, telles que le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, la Réunion des représentants des services de vérification interne des comptes et la Réunion des enquêteurs.

Tableau 30.9

Ressources nécessaires au Corps commun d'inspection (budget total)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Cofinancement				
Postes	10 356,3	10 229,3	20	20
Autres objets de dépense	865,9	853,6	–	–
Total	11 222,2	11 082,9	20	20

30.28 Le montant de 11 082 900 dollars, en diminution de 139 300 dollars, permettra de financer le maintien des 11 postes d'inspecteur et des 20 postes au secrétariat du Corps commun d'inspection, ainsi que les ressources nécessaires au titre des autres rubriques – Autres dépenses de personnel, Services de consultants et services contractuels, Frais de voyage des inspecteurs et d'autres membres du personnel et Frais généraux de fonctionnement. La diminution nette des dépenses prévues s'explique principalement par la modification de la structure des effectifs du Corps commun, notamment la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) (un poste d'assistant de recherche et un poste de commis à l'enregistrement), et la création d'un poste P-2 et d'un poste P-3 d'attaché de recherche.

Tableau 30.10

Ressources nécessaires : part du budget du Corps commun d'inspection incombant à l'ONU

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres objets de dépense	1 672,1	2 648,8	–	–
Total	1 672,1	2 648,8	–	–

- 30.29 Les ressources nécessaires, d'un montant de 2 648 800 dollars, soit une augmentation de 976 700 dollars, correspondent à la part du budget du Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2008-2009 incombant à l'ONU, qui est fixée à 23,9 %. L'augmentation à ce chapitre du budget est imputable à un retard dans l'application des pourcentages fixés pour le calcul des dépenses incombant au HCR et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui ont des incidences sur le calcul de la part des coûts incombant à l'ONU.

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Budget total du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (avant actualisation des coûts) : 4 963 000 dollars

Ressources du budget ordinaire nécessaires pour financer la part des Nations Unies (avant actualisation des coûts) : 2 239 500 dollars

- 30.30 Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est chargé d'améliorer la cohérence, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le choix des politiques, des programmes et des activités. Le Conseil des chefs de secrétariat, qui comprend le Secrétaire général et les chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies, a remplacé l'ancien Comité administratif de coordination (qui avait été établi en 1946 par la résolution 13 (III) du Conseil économique et social). Le Conseil des chefs de secrétariat est assisté de deux comités de haut niveau : le Comité de haut niveau chargé des programmes, dont le rôle principal est d'élaborer des mesures concertées et efficaces que les organisations appliquant le régime commun peuvent prendre pour répondre aux nouveaux défis et problèmes que posent la coopération internationale et le développement; et le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, qui a pour mission de formuler des orientations sur les questions d'administration et de gestion intéressant l'ensemble du système et de promouvoir la coopération et la coordination interorganisations sur ces questions ainsi que de concourir à la bonne gestion du régime commun des traitements et des prestations.
- 30.31 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination s'attachera à accélérer les progrès dans la voie de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les documents finals des grandes conférences des Nations Unies, ainsi que dans les accords internationaux intervenus depuis 1992. À cette fin, il assurera une plus grande cohérence de l'action des organismes du système. À l'échelle du système, il s'attachera à mieux faire comprendre les grands problèmes mondiaux, à mieux gérer les connaissances, à mobiliser pleinement, sans exclusive, toutes les ressources et toutes les capacités, et à améliorer le contrôle financier. Son but est en effet de mobiliser tout le potentiel du système pour faciliter l'avènement d'une plus grande sécurité humaine. Le Conseil des chefs de secrétariat continuera à consacrer ses efforts à renforcer l'appui qu'apporte le système au développement durable de l'Afrique, dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour l'Afrique (NEPAD) et soutiendra activement la prise en compte systématique des sexospécificités dans la conception, l'application, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes. Le Conseil des chefs de secrétariat continuera aussi à améliorer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies, en soutenant activement, à l'échelle du système, un système unifié et efficace de gestion de la sécurité. Il s'attachera à accroître encore la coopération en matière de contrôle financier des organisations et organismes du système, à améliorer la bonne gestion des ressources humaines, à concourir aux efforts visant à réformer le

régime commun, à utiliser l'informatique et la télématique pour mieux gérer et exécuter les programmes, à propager les pratiques optimales et les enseignements dégagés en matière de gestion, de programmation et d'exécution des programmes, notamment en facilitant le partage des connaissances. Le Conseil des chefs de secrétariat s'attachera à faire en sorte que les objectifs fixés soient atteints en temps voulu en ce qui concerne l'application des directives et des mandats donnés par les États Membres.

- 30.32 Le Conseil des chefs de secrétariat est desservi et appuyé par un seul secrétariat financé en commun, qui a des bureaux à New York et Genève. Dans le domaine des programmes, le Conseil des chefs de secrétariat, par l'entremise de son Comité de haut niveau chargé des programmes, continuera de promouvoir à l'échelle du système des mesures portant sur l'ensemble des mandats définis par les organes intergouvernementaux. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à la fourniture d'un appui concerté au système des examens intergouvernementaux ainsi qu'au suivi des progrès réalisés dans les objectifs susmentionnés énoncés par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social ainsi qu'en ce qui concerne les objectifs fixés par les organes directeurs des institutions spécialisées. Parallèlement, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion s'efforcera de jouer un rôle dynamique en ce qui concerne l'élaboration de solutions à l'échelle du système aux questions nouvelles et importantes inscrites à l'ordre du jour du système des Nations Unies.
- 30.33 Le Conseil des chefs de secrétariat, avec l'appui du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, s'efforce de renforcer plus avant sa contribution à la réalisation de progrès touchant la réforme de la gestion et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, ce qu'il juge indispensable si l'on veut améliorer sur le plan qualitatif l'efficacité et la cohérence à l'échelle du système. Ce faisant, il s'inspirera des principales initiatives en cours à l'échelle du système, telle que la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public, l'harmonisation des progiciels de gestion intégrés et l'amélioration des systèmes de gestion axés sur les résultats.
- 30.34 Dans le domaine de la gestion, le Conseil des chefs de secrétariat, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, accordera une attention particulière durant l'exercice biennal 2008-2009 au renforcement de la coopération interinstitutions pour ce qui est de la réalisation de progrès comptables et la transparence des activités des organisations du système; à la promotion des pratiques optimales et au partage de l'enseignement tiré des pratiques de gestion ainsi que de l'élaboration des politiques et de l'exécution des programmes, notamment grâce à l'élargissement du partage des connaissances; ainsi qu'à la facilitation de la mise en application des accords interorganisations concernant la sécurité et la sûreté du personnel des organismes des Nations Unies. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, l'accent sera mis sur le renforcement de la collaboration avec la CFPI, sur l'harmonisation des prestations auxquelles ont droit les fonctionnaires des organismes des Nations Unies et les membres de leur famille ainsi que sur la planification en cas d'imprévus et les interventions d'urgence. Dans les domaines financier et budgétaire, on s'attachera avant tout à appuyer la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public dans toutes les organisations du système et l'on mettra l'accent sur des questions telles que la budgétisation axée sur les résultats, les liens entre le financement au titre du budget ordinaire et le financement au moyen de contributions volontaires, les politiques de mise en recouvrement des coûts, la normalisation des règles et réglementations financières et la mise en œuvre de pratiques financières et budgétaires optimales. Dans le domaine informatique, on s'attachera tout particulièrement à tirer parti des investissements effectués dans le domaine informatique, notamment par l'intermédiaire des services communs et du partage des données d'expérience avec les responsables des progiciels de gestion intégrés. Dans le même contexte, le Conseil des chefs de secrétariat s'efforcera de promouvoir de nouvelles initiatives visant à faciliter l'accès des États Membres et du grand public au système d'information des Nations Unies.

30.35 À sa deuxième session ordinaire de 2006 (octobre 2006), le Conseil des chefs de secrétariat a décidé d'entreprendre un examen de son fonctionnement en vue de renforcer son rôle de coordination dans le cadre des impératifs d'amélioration de la cohérence au sein des organismes du système. Au nom du Conseil des chefs de secrétariat, le Secrétaire général a prié les directeurs généraux de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation mondiale du commerce de diriger le processus de réexamen au niveau des chefs de secrétariat et de présenter des propositions au Conseil des chefs de secrétariat pour qu'il y donne suite à sa session d'avril 2007. Les décisions qui seront prises lors de cette session pourraient avoir de nouvelles incidences sur les travaux du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat et sur les ressources budgétaires dont il aura besoin pour l'exercice 2008-2009.

Tableau 30.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mobiliser efficacement les pleines capacités du système des Nations Unies pour appliquer les décisions intergouvernementales

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Renforcer la coopération entre les organisations membres comme suite aux décisions prises par les organes intergouvernementaux

a) i) Augmentation du nombre d'interventions, au nom du système des Nations Unies, avec des organes intergouvernementaux et groupes d'experts

Mesure des résultats :

2004-2005 : 12 interventions

2006-2007 (estimation) : 16 interventions

2008-2009 (objectif) : 35 interventions

ii) Nombre de programmes communs ou complémentaires et de projets ayant un impact stratégique, de coopérations interorganisations menées à des fins spécifiques, de groupes de travail limités dans le temps et d'autres initiatives et activités de facilitation tendant à renforcer la suite donnée aux décisions intergouvernementales à l'échelle du système

Mesure des résultats :

2004-2005 : 12 activités

2006-2007 (estimation) : 16 activités

2008-2009 (objectif) : 5 activités

b) Accroître la cohérence, l'efficacité et la rentabilité du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration et de la gestion

b) Augmentation du nombre d'actions menées de façon coordonnée à l'échelle du système en réponse à des initiatives de la CFPI à propos des questions de gestion du personnel et de questions financières et budgétaires et pour donner suite à des rapports émanant d'organes de contrôle

Mesure des résultats :

2004-2005 : 14 actions

2006-2007 (estimation) : 16 actions

2008-2009 (objectif) : 20 actions

c) Développer la mise en commun du savoir au sein du système ainsi qu'avec les États Membres et utiliser plus efficacement les technologies de l'information au sein du système des Nations Unies

c) Réduction du nombre d'applications et de plates-formes communes ainsi que du nombre de réseaux de gestion des connaissances utilisés et partagés par les programmes au sein du système des Nations Unies et avec les États Membres

Mesure des résultats :

2004-2005 : 15 plates-formes

2006-2007 (estimation) : 17 plates-formes

2008-2009 (objectif) : 10 plates-formes

Facteurs externes

- 30.36 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et exécuter les réalisations escomptées sous réserve que les organisations membres et leurs organes directeurs aient la détermination voulue et apportent en temps utile leur concours au Conseil des chefs de secrétariat face aux problèmes dont il s'occupe.

Produits

- 30.37 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Services fonctionnels à des organes intergouvernementaux et groupes d'experts :
- i) Assemblée générale :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions de la Cinquième Commission consacrées aux questions interorganisations et au régime commun des Nations Unies (4 fois par an en moyenne);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : observations du Conseil des chefs de secrétariat sur les rapports du Corps commun d'inspection; rapports statistiques interinstitutions sur les ressources humaines et les questions financières et administratives (4 fois par an en moyenne);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions plénières consacrées à des questions interorganisations (1 réunion par an);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel du Conseil des chefs de secrétariat; contributions interorganisations aux rapports sur la suite donnée aux décisions issues de l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies;
 - iii) Comité du programme et de la coordination :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : apport aux réunions du Comité consacrées à des questions interorganisations (1 réunion par an);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel du Conseil des chefs de secrétariat;

- iv) Commission de la fonction publique internationale :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : concours aux activités de la Commission et de ses organes subsidiaires, conformément à l'article 28 du statut de la CFPI (session annuelle de la Commission et, en moyenne, 2 réunions d'organes subsidiaires par an);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : divers documents sur les positions communes du système des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun (en moyenne 2 réunions par an);
- v) Comité permanent de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : apport aux activités du Comité permanent de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : divers documents sur les positions communes du système des Nations Unies relatives à la Caisse;
- b) Autres activités de fond :
 - i) Appui fonctionnel aux réunions interinstitutions :
 - a. Réunions des responsables de la coordination du réseau du Conseil des chefs de secrétariat destinées à finaliser le résumé des conclusions du Conseil et à prévoir les activités de suivi (2 sessions par an);
 - b. Réunions des réseaux et des dispositifs interorganisations spéciaux créés par les comités de haut niveau dans le domaine des programmes (10 réunions par an) et de la gestion (10 réunions par an);
 - c. Réunions du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion (2 sessions par an);
 - d. Réunions du Comité de haut niveau chargé des programmes (2 sessions par an); réunions intersessions (2 sessions par an);
 - e. Sessions de fond du Conseil des chefs de secrétariat (2 sessions par an);
 - ii) Documentation à l'intention des réunions interorganisations : documents de travail, résumé des conclusions et rapports destinés au Conseil et à ses deux comités de haut niveau;
 - iii) Produits techniques :
 - a. Publication mensuelle, à l'échelle du système, des barèmes des traitements des interprètes, traducteurs et éditeurs indépendants, et publication des barèmes liés aux primes de sujétion;
 - b. Extranet pour les organisations du système des Nations Unies : moteur de recherche du système; réseau d'information des chefs de secrétariat; site Web du Conseil des chefs de secrétariat; localisateur du système des Nations Unies; diagramme du système des Nations Unies; base de données sur le personnel des organisations appliquant le régime commun; mécanismes d'aide à l'emploi des conjoints et aux ménages biactifs; base de données sur l'indemnité pour frais d'études; répertoire des hauts responsables de l'ONU; inventaire des dispositifs interorganisations; statistiques annuelles relatives au personnel des organisations

appliquant le régime commun; inventaire du matériel et des logiciels de l'ensemble du système; pratiques optimales du système des Nations Unies dans les domaines des ressources humaines, des technologies de l'information et des communications, des finances et du budget.

Tableau 30.12

Ressources nécessaires au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (budget total)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Cofinancement				
Postes	3 943,4	3 943,4	14	14
Autres objets de dépense	1 019,6	1 019,6	–	–
Total	4 963,0	4 963,0	14	14

30.38 Le montant des ressources nécessaires (4 963 000 dollars), qui demeure inchangé, permettrait le maintien de 14 postes du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat (7 à New York et 7 à Genève) et couvrirait ses dépenses de fonctionnement. Les autres objets de dépense correspondent au personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux services de consultants, aux heures supplémentaires, aux frais de voyage du personnel, aux services contractuels, aux frais généraux de fonctionnement, à l'achat de fournitures et à l'acquisition et au remplacement de mobilier et de matériel pour les deux bureaux du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat.

Tableau 30.13

Ressources nécessaires : part du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à la charge de l'ONU

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Autres objets de dépense	1 502,3	2 239,5	–	–
Total	1 502,3	2 239,5	–	–

30.39 Le montant des ressources nécessaires, soit 2 239 500 dollars, en augmentation de 737 200 dollars, représente la part des dépenses de secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat et des normes comptables internationales du secteur public incombant à l'ONU (30,7 %) (voir par. 30.40). L'augmentation du budget ordinaire de l'ONU à cette rubrique est imputable à l'application différée du pourcentage représentant la part du HCR et de l'UNRWA dans le calcul de la part de l'ONU. Le montant actuel de 2 239 500 dollars comprend la part de l'ONU (30,7 %) du coût du projet relatif aux normes comptables internationales du secteur public cofinancé, soit 715 900 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

- 30.40 Des ressources d'un montant de 2 332 000 dollars au titre du projet relatif aux normes comptables internationales du secteur public devant être cofinancé par les organismes des Nations Unies ont été approuvées par le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion en février 2006. Le projet cofinancé prévoit la fourniture d'un appui en vue de l'application des normes à l'échelle du système dans toutes les organisations relevant du système des Nations Unies, y compris l'ONU elle-même. Il est prévu d'assurer la coordination et la direction et de résoudre de façon cohérente et efficace les questions d'application commune. En revanche, le montant demandé dans le projet de budget-programme pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité porte uniquement sur le projet relatif aux normes de l'ONU, dont l'objet est d'assurer une bonne mise en application des normes au sein de l'ONU. Le projet relatif aux normes de l'ONU vise à apporter toutes modifications nécessaires aux systèmes, procédures et règles de gestion financières de l'ONU. Il existe une synergie notable entre le projet relatif aux activités financées en commun à l'échelle du système et le projet exécuté au niveau de chaque organisation, respectivement. Les questions sont identifiées au niveau des organisations individuelles, puis une solution leur est apportée à l'échelle du système, avec la pleine participation des organisations individuelles, de manière à assurer que la solution commune définie à l'échelle du système prenne en compte les questions intéressant les différentes organisations tout en veillant à la conformité avec les normes comptables internationales du secteur public ainsi qu'à la cohérence des activités à l'échelle du système.

Tableau 30.14

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations pertinentes des organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
(A/60/7 et Corr.1)

Commission de la fonction publique internationale

Le Comité consultatif recommande que le personnel de la CFPI participe pleinement à toutes les phases du projet en travaillant en étroite collaboration avec les experts et consultants, afin de constituer une capacité et des compétences internes dans ce domaine (par. X.5).

Le secrétariat de la Commission a fait et continuera de faire des efforts pour mettre en place une capacité interne dans ce domaine hautement spécialisé, mais il s'agit d'un processus progressif. La CFPI espère pouvoir recruter sous peu un directeur de projet. Le titulaire du poste serait le principal coordonnateur et l'agent de facilitation de niveau le plus élevé pour les cinq organisations qui participent volontairement au projet pilote, mais il serait également chargé de centraliser l'accumulation et la transmission de ces nouvelles techniques ainsi que des connaissances acquises à l'issue de leur mise à l'essai sur le terrain à l'intention d'autres membres du secrétariat de la Commission.

De l'avis du Comité consultatif, ces dépenses devraient être inscrites à la rubrique Services contractuels plutôt qu'à la rubrique Consultants et experts. Il demande à la CFPI d'examiner cette question et de lui rendre ses

Le secrétariat s'est efforcé de mettre en œuvre les modifications proposées par le Comité consultatif, mais il est difficile de déterminer par avance si les dépenses correspondantes devraient être imputées à la rubrique relative aux consultants ou à celle

conclusions dans le prochain projet de budget, pour 2008-2009 (par. X.6).

relative aux fournisseurs institutionnels. Tandis que la CFPI recrute des consultants à titre individuel ou fait appel à des fournisseurs individuels, les dépenses correspondantes sont imputées sur le poste de dépense intitulé « rémunération de services personnels – consultants ». De même, lorsque la CFPI recrute des fournisseurs institutionnels, les dépenses sont imputées sur le poste de dépense intitulé « consultants – commissions et frais institutionnels ». Lorsqu'il y a lieu de faire appel à des agents chargés de relever les prix en vue de recueillir des données sur les prix, de même que lorsqu'il faut faire appel aux services de la Section interorganisations pour obtenir des données sur les coûts du logement (enquêtes sur les loyers), les dépenses correspondantes sont imputées sur le poste de dépense intitulé « enquêtes sur le coût de la vie – CFPI ». Tous ces postes de dépense relèvent de la catégorie de dépenses relative aux consultants. Lorsqu'il a présenté son projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009, le secrétariat a soumis un montant total général au titre des « consultants et experts et services contractuels », et sur ce montant total, seule une fraction relativement modeste est consacrée à la collecte de données sur les prix, activité pour laquelle le secrétariat ne rembourse en général que les dépenses engagées par la principale organisation locale au titre du recrutement de l'expert local chargé de recueillir les données sur les prix. Comme on l'a mentionné plus haut, il semble approprié d'imputer les dépenses relatives à ces enquêtes à la rubrique « enquêtes sur le coût de la vie – CFPI » au titre des consultants, dans la mesure où les dépenses engagées au titre de la fourniture de services contractuels concernent principalement la formation, les services de traitement des données, les travaux contractuels d'imprimerie, la production de l'information, les services techniques contractuels et les services contractuels de traduction.

À propos des crédits demandés au titre des frais de voyage du personnel, qui représentent un montant très élevé (453 900 dollars, avant actualisation des coûts), le Comité consultatif demande que tout soit fait pour réduire ces

Le secrétariat de la CFPI a pris note de la demande du Comité et fera sous peu l'acquisition de ses propres installations de vidéoconférence de manière à réduire les frais de voyage. Toutefois, il n'est pas possible d'imposer une norme commune

Résumé de la recommandation

coûts chaque fois que c'est possible, en recourant à la vidéoconférence et à d'autres moyens électroniques de communication et en gérant les crédits affectés au voyage avec circonspection. Le Comité croit savoir que la réunion des groupes de travail techniques se tient généralement ailleurs qu'à New York ou Genève, bien que la majorité de leurs membres se trouvent dans ces deux villes. Le Comité demande que l'on envisage de tenir les réunions des groupes de travail là où le meilleur rapport coût-efficacité puisse être réalisé (par. X.7).

Corps commun d'inspection

Le Comité consultatif a été informé que le Corps commun d'inspection avait affiné son système d'évaluation et de suivi de la suite donnée à ses recommandations et que 21 des 23 organisations participantes étaient déjà signataires de ce système. La nouvelle version était d'application plus facile, portait sur une période plus courte et avait été bien accueillie par les utilisateurs. Ce système avait été introduit trois ans auparavant, mais la version initiale avait été jugée lourde et difficile à actualiser. Le Comité consultatif se félicite de ces améliorations et attend avec

Suite donnée à la recommandation

concernant le matériel de vidéoconférence s'agissant d'une gamme aussi vaste de représentations du personnel et compte tenu de la diversité des organisations qui participent aux discussions. Parallèlement, le secrétariat a informé le Comité consultatif de l'augmentation récente très notable du nombre de lieux d'affectation qui sont actuellement à l'examen aux fins du régime de la prime de sujétion et de mobilité et où le personnel local et les administrations demandent au secrétariat de vérifier l'indice d'ajustement. La CFPI a également souligné que le secrétariat de la Commission participait à la collecte et au traitement des données de base sur lesquels reposaient l'application de toutes les méthodes de rémunération en vigueur au sein du régime commun. À cet égard, en raison du caractère délicat de ce travail, les contacts humains interpersonnels ont beaucoup plus d'importance que dans d'autres domaines d'activité n'ayant pas le même impact psychologique et contractuel. Il convient par ailleurs de faire observer que les réunions des groupes de travail de la CFPI sont souvent organisées dans des lieux d'affectation où les conditions de vie et de travail sont difficiles, c'est-à-dire dans des lieux où la Commission, l'administration et le personnel jugent important de démontrer l'appui et l'intérêt des trois parties au processus de la CFPI pour ce qui est des missions importantes qui sont exécutées dans ces localités par les organisations appliquant le régime commun.

Dans les rapports annuels du Corps commun d'inspection présentés à l'Assemblée générale pour 2005 et 2006 (A/61/34, par. 26 à 33, et A/62/34, par. 34 à 49), le Corps commun a consacré une section distincte au suivi des recommandations, dans laquelle figurent des indications détaillées sur les nouvelles améliorations apportées au processus de suivi et en ce qui concerne l'acceptation et la mise en œuvre des recommandations et leur effet escompté.

intérêt de recevoir régulièrement, au titre du cadre logique, des renseignements sur l'état et les effets de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection (par. X.9).

Bien que le Corps commun d'inspection se soit engagé à utiliser davantage les installations de vidéoconférence (voir A/58/7, par. X.9), le Comité consultatif constate que le crédit demandé au titre des voyages reste inchangé et, à hauteur de 513 300 dollars (avant actualisation des coûts), n'en représente pas moins un montant considérable. De l'avis du Comité consultatif, les ressources nécessaires au titre des frais de voyage auraient pu être réduites grâce à l'utilisation accrue des systèmes de vidéoconférence et de communication électronique, qui semblent être particulièrement adaptés à certaines des activités du Corps commun d'inspection telles que la collecte de données et la recherche. Le Comité demande de nouveau que, dans la mesure du possible, le Corps commun d'inspection utilise des moyens de communication autres que les voyages; les économies ainsi réalisées devraient être mentionnées dans le prochain projet de budget (par. X.11).

Une augmentation de 2 800 dollars (18,4 %) est demandée au titre des consultants et experts, ce qui porte à 18 000 dollars (avant actualisation des coûts) le montant total du crédit demandé à ce titre. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport précédent, il avait demandé que lorsque le Corps commun envisagerait de recourir à des consultants pour des tâches nécessitant des connaissances spécialisées, il faudrait spécifier la nature des tâches à exécuter, sur la base du programme de travail (A/58/7, par. X.8). Le Comité consultatif rappelle une fois de plus qu'en vertu du statut du Corps commun d'inspection, les inspecteurs sont nommés en raison de leurs compétences particulières dans les domaines de l'administration, des finances et de la gestion,

Le Corps commun d'inspection recourt de plus en plus aux installations de vidéoconférence, tant en ce qui concerne les entretiens à l'occasion des examens que pour la présentation des rapports. Il a pu de la sorte inclure un plus grand nombre d'organisations dans les entretiens sans engager de frais de voyage supplémentaires et réserver principalement les fonds alloués aux frais de voyage à l'occasion des missions, où la méthode de la vidéoconférence ne serait pas une solution viable. Les montants demandés au titre des frais de voyage pour l'exercice biennal 2008-2009 font apparaître une diminution de 4 900 dollars par rapport à l'exercice biennal 2006-2007.

S'il est vrai que le Corps commun d'inspection a des compétences particulières dans les domaines de l'administration, des finances et de la gestion, certains examens nécessitent des avis ou des connaissances d'experts pour lesquels on doit faire appel à d'autres personnes, en particulier dans le cas des questions de nature plus technique. Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2008-2009 sont inchangées par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 et équivalent à environ 2 mois à la classe P-4/P-5, ce qui, de l'avis du Corps commun, représente un montant minimum pour les cas où il faut faire appel à des consultants et experts dans des circonstances exceptionnelles.

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

et qu'il ne devrait être fait appel à des consultants et experts que dans des cas exceptionnels. En réponse à sa demande, le Comité a été informé qu'entre 2003 et 2005, quatre contrats de consultant de courte durée (20 à 30 jours) avaient été consacrés à des questions précises intéressant le régime commun des Nations Unies au sujet de la structure des postes, des nominations et des états de paie ainsi que de questions techniques touchant l'assurance maladie. De l'avis du Comité consultatif, on devrait pouvoir trouver ce type de connaissances spécialisées sans recourir à des consultants (par. X.12).

Dans l'état récapitulatif de la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle (A/60/6 (sect. 30), tableau 30.15), le Corps commun d'inspection indique qu'il a adopté une nouvelle méthode de sélection des thèmes à inclure dans son programme de travail. Le Comité consultatif ne doute pas que l'application de cette méthode produira des renseignements complémentaires sur le coût de l'établissement des rapports du Corps commun d'inspection et les avantages liés aux recommandations figurant dans ces rapports et demande que ces résultats soient présentés dans le projet de budget pour 2008-2009 (par. X.14).

Comme il l'a indiqué dans son rapport annuel pour 2006 (A/62/34, par. 59 à 61), le Corps commun d'inspection a apporté de nouvelles améliorations à son processus annuel de planification, et soumet désormais toutes les propositions reçues à une analyse et à une validation approfondies. Il s'agit notamment de définir le problème auquel le Corps commun d'inspection pourrait contribuer à apporter une solution, et son impact potentiel, y compris les économies d'échelle éventuelles qui pourraient être réalisées grâce à cet examen, ainsi que l'évaluation des ressources dont il faudrait disposer pour exécuter le projet. En outre, le rapport annuel donne des informations détaillées assorties d'exemples concrets au sujet de l'impact des recommandations du Corps commun d'inspection et des avantages qui peuvent en découler (ibid., par. 45 à 49).
